

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX

DD170-2012

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 60  
Présents : 44  
Votants : 55  
Pouvoirs : 11

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 23 novembre 2012

**Le 30 novembre 2012**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : CONTRAT D'ABONNEMENT DE LA CRECHE CALINS CALINES AU RESEAU DE  
CHALEUR BOIS DU QUARTIER DU GOUR DE L'ARCHE A PERIGUEUX**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, ROUGIER  
TYTGAT, PLAN.

MM. BROUILLAUD, COURTEY, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, LE PAPE, DAUGIERAS,  
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND,  
BELLOTEAU, BOUDY, BOURGEOIS, CORNET, GERAUD, LINTIGNAC, MOUTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT,  
BUFFIERE, ROULAUD, GEORGIADDES.

ABSENTS :

Mmes BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, NOUGUEZ, DECABRAS-MATA.

MM. DASSEUX, ROCHE, DESMESURE, DOSSET, DUPUY, GELINEAU, LE VACON, MINGASON, MATHIVET,  
COLBAC, THOMAS.

POUVOIRS :

Mme BOUSSARIE	pouvoir à	M. GERAUD
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme LABAILS	pouvoir à	M. MOULENES
M. NOUGUEZ	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL
M. DASSEUX	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DESMESURE	pouvoir à	M. PATRIAT
M. DUPUY	pouvoir à	Mme MARCHAND
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOURGEOIS
M. MATHIVET	pouvoir à	M. TYTGAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. COLBAC	pouvoir à	M. GEORGIADDES

**OBJET : CONTRAT D'ABONNEMENT DE LA CRECHE CALINS CALINES AU RESEAU DE CHALEUR BOIS DU QUARTIER DU GOUR DE L'ARCHE A PERIGUEUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que la ville de Périgueux est à l'origine de la réalisation du réseau de chaleur bois du quartier du Gour de l'Arche. Le recours à ce type de chauffage permet de s'inscrire dans une politique de développement durable en matière énergétique, tout en permettant des gains financiers aux usagers. La gestion de ce réseau a été confiée par la Ville de Périgueux sous forme de délégation de service public à l'Arche au Bois.

**Que** dans ce cadre, il a donc été souhaité par les élus de la CAP que La crèche Câlins-Câlignes situé dans ce quartier soit raccordée à ce réseau.

**Que** tout abonné situé dans le périmètre de la concession et qui souhaite être alimenté en énergie calorifique doit souscrire auprès du concessionnaire une police d'abonnement précisant les obligations respectives du fournisseur et du bénéficiaire ainsi que les coûts d'alimentation de l'équipement.

**Que** pour la CAP le coût annuel est estimé à 10 000 € pour le chauffage et eau chaude sanitaire. A titre de comparaison, la consommation actuelle est de l'ordre de 11 000 € auquel il convient d'ajouter les frais d'entretien de deux chaudières qui ne seront plus nécessaires avec ce nouveau système de réseau de chaleur. L'adhésion à ce réseau de chaleur, outre qu'elle constitue une avancée en terme environnemental va également permettre de réaliser des économies substantielles sur le fonctionnement de l'équipement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- d'autoriser le Président à signer la police d'abonnement avec la société « l'Arche du Bois »

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le 7. 12. 2012**  
**Délibération certifiée exécutoire**  
**à compter du**

**Pour extrait conforme,**  
**Périgueux, le 7. 12. 2012**

**Le Président,**  
**Claude BERIT-DEBAT**

